

Réseau rural français

Groupe de travail « Valorisation économique territoriale des ressources locales »

APPEL A CONTRIBUTIONS

I - Rappel

Qu'est ce que le réseau rural français ?

Le règlement de développement rural 2007-2013 prévoit la mise en place, au niveau européen et dans chaque Etat-membre, d'un réseau qui regroupe les différents acteurs impliqués dans le développement rural.

En France, le réseau est structuré à deux niveaux, un réseau national et 26 réseaux régionaux, soient 21 dans l'hexagone, un en Corse et 1 dans chaque Département d'Outre Mer.

Le réseau national est co-piloté par le Ministère de l'agriculture et de la pêche et la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT). Les présidents de Conseils Régionaux et les Préfets de Région sont chargés de la mise en place de ce réseau à l'échelle régionale.

Les actions du réseau seront cofinancées par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). A titre indicatif, il est prévu de mobiliser un montant de FEADER de l'ordre de 20 millions d'euros sur la période 2007/2013, qui sera complété par autant de crédits français (Etat, collectivités...).

Les objectifs du réseau

Échanger, analyser les pratiques.

- Inciter acteurs du développement rural à échanger et travailler ensemble ;
- analyser ensemble le contenu des projets de développement rural et les méthodes employées pour monter ces projets et assurer leur réalisation;
- échanger les expériences et les savoir-faire

Valoriser les expériences, améliorer les projets

- faciliter sur les territoires la réalisation d'opérations multisectorielles concernant l'agriculture, la forêt, l'artisanat, le commerce, le tourisme, l'environnement, la formation ... ;
- améliorer concrètement la qualité et la restitution des projets financés par le FEADER ;
- favoriser la valorisation des actions au niveau régional, national, européen.

Qui participe

Le réseau est ouvert à tous les acteurs nationaux, régionaux et locaux du monde rural : agriculteurs, forestiers, acteurs environnementaux, élus, chefs d'entreprises, responsables d'associations et de groupes d'action locale Leader, territoires de projets, experts...

Chacun est appelé à participer à la construction de ce réseau, lui apporter son expérience, ses connaissances, ses savoir-faire et participer à l'échange de données et d'informations. Chacun peut ainsi bénéficier des apports de tous.

Un réseau national et régional

Le réseau c'est :

- **au plan national**, une assemblée qui regroupe des organismes nationaux et des représentants des régions et des actions décidées et menées en commun sur des thèmes intéressant l'ensemble des régions. Sur le plan opérationnel, l'assemblée élit chaque année une commission permanente chargée de définir les axes de travail annuels du réseau.
- **au niveau régional**, un regroupement des acteurs régionaux et locaux concernés par le développement rural, des actions permettant aux acteurs de terrain d'échanger autour de visites, de séminaires, de groupes de réflexion...

Ce réseau permettra aux régions de s'approprier la démarche et de l'adapter aux attentes locales. National et régional travaillent côte à côte et doivent s'enrichir mutuellement..

Bâtir un réseau utile

- *Valoriser l'existant* : le réseau ne peut que s'appuyer sur les initiatives et les actions existantes et valoriser les expériences des uns et des autres.
- Des sujets déterminés *par les acteurs du réseau*.
- Des activités en fonction des *besoins des membres* : journées d'échanges sur les territoires, études, formations, etc.
- *Des outils pratiques* pour l'échange et l'information : site Internet

La France a débuté les réflexions sur la mise en œuvre du réseau rural français dès 2006 et a abouti les 9 et 10 décembre 2008 au lancement officiel du réseau autour de la problématique « Territoires, activités économiques et développement durable » (tous les travaux sont disponibles sur le site www.reseaurural.fr).

Le programme 2009 du réseau rural national

Les groupes thématiques font suite aux travaux du séminaire de lancement du réseau des 9 et 10 décembre 2008 et ont été choisis au regard des programmes de travail des 26 réseaux régionaux.

Programme 2009

La commission permanente a retenu un programme articulé autour de 3 thèmes :

- Gestion de l'espace
- Politiques d'accueil
- Valorisation économique territoriale des ressources locales

Pour chacun de ces thèmes, un groupe de travail, animé par un chef de file-coordonnateur est mis en place

L'objectif de ces groupes est d'élaborer un programme d'actions à conduire à partir de l'identification de problématiques et pistes d'actions transversales. Chaque groupe devra contribuer à répondre à ces problématiques transversales en traitant les spécificités des différents champs thématiques en vue de faciliter la capitalisation, l'échange d'expériences, le transfert de compétences et d'innovations, le développement de projets intégrés et le pilotage d'expérimentations pertinentes spécifiques à chaque thème dans les champs relatifs au FEADER.

II - Le groupe « valorisation économique territoriale des ressources locales »

Une première réunion du groupe « valorisation économique territoriale des ressources locales », s'est tenue le 14-04-09 afin d'identifier les principaux éléments de problématiques liés à cette thématique et de définir les axes de travail pour les années 2009 2010, en vue d'élaborer de manière partagée un programme d'actions qui sera examiné le 03-07-2009 par la commission permanente du réseau rural.

Thématiques retenues :

Compte tenu des réalités de terrain, de l'ampleur du thème et de son caractère composite, le groupe a décidé, après discussion lors de cette réunion d'insister sur le principe d'une approche territoriale de la valorisation économique des ressources locales, de façon à intégrer également ses enjeux sociaux et environnementaux, et de centrer son travail sur 3 thématiques particulières :

- agriculture et alimentation
- forêt et filière bois
- biomasse – énergie.

Les travaux du groupe devront s'inscrire dans une logique forte de développement des partenariats entre acteurs du développement rural et en particulier entre acteurs nationaux et régionaux/locaux. Le groupe pourra associer à ses travaux, de façon ponctuelle et pérenne, des acteurs dont la présence serait justifiée par les travaux ou actions engagées.

Le travail sera conduit sur chacune des thématiques par un chef de file :

- agriculture et alimentation : Yuna Chiffolleau (INRA)¹ chiffolle@supagro.inra.fr
- forêt et filière bois : Gilles Rey-Giraud (ETD)² g.rey-giraud@etd.asso.fr
- biomasse – énergie : Jean-Pascal Hopquin ³(RMT Biomasse / CRA Picardie) jp.hopquin@picardie.chambagri.fr

¹ Institut National de la Recherche Agronomique.

² Entreprises, Territoires et Développement.

³ Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie

Modalités de travail

Première étape : Appel à contributions

Début mai : Travailler avec les membres de chaque sous groupe, ainsi qu'avec les réseaux régionaux :

- à l'identification des principaux éléments de problématiques
- à l'identification des champs d'action et de pistes de travail concrètes qui pourront être complétées au fur et à mesure de la mise en place des actions

Préciser :

- la capitalisation, l'échange d'expériences, le transfert de compétences et d'innovations,
- le développement de projets intégrés et concrets, à intégrer dans le futur plan d'action, permettant d'illustrer l'apport de démarches concertées, décloisonnées et multipartenariales,
- le pilotage d'expérimentations pertinentes spécifiques à chaque thème.

Deuxième étape : Appel à projets

Mai-juin : Un appel à proposition d'actions diffusé auprès des organismes nationaux (membres de l'assemblée du réseau rural) et des correspondants et référents des réseaux régionaux est lancé afin d'identifier les organismes volontaires pour des actions s'intégrant dans ce cadre de réflexion.

Les types d'actions qui peuvent être proposés sont de 5 types :

- capitalisation de la diversité des expériences, des « bonnes pratiques », des facteurs de réussite et d'échec, des « cas exemplaires »... ;
- mutualisation de résultats de recherche appliquée spécifiques en vue de l'approfondissement d'un thème, par exemple sur la dimension juridique ;
- valorisation d'expérimentations de mise en place de nouvelles formes d'organisation, de démarches ou d'outils ;
- échanges et transfert d'expériences, sous forme de réunions, rencontres, voyages d'étude sur des terrains exemplaires, y compris avec une dimension européenne ;
- valorisation de projets intégrés, impliquant le développement de partenariats opérationnels entre des membres du réseau régional ou des organismes du groupe.

L'ensemble des propositions et contributions sera alors synthétisé avant présentation au groupe pour validation et formalisation en plan d'actions. Le plan d'actions devra consister en actions concrètes, visant à répondre à des besoins effectifs bien identifiés par les têtes de réseau et représentants de réseaux régionaux des groupes. Il sera ensuite présenté pour validation à la commission permanente, organe décisionnel du réseau rural, le **3 juillet prochain**. Si ce plan d'actions est agréé, des conventions financières pourront être passées avec les organismes responsables des actions identifiées.

Troisième étape 2009-2010: suivi et pilotage du plan d'actions

Axes de travail retenus :

Au vu du contexte actuel, des attentes des têtes de réseaux nationales et de celles des régions, relayées par les têtes de réseaux d'une part, identifiables à travers les travaux et réflexions en cours d'autre part (qu'il s'agira bien sûr de compléter), les sous-groupes suggèrent quelques pistes d'actions qui pourraient être prises en charge au sein du Réseau national et/ou des Réseaux régionaux.

Propositions du sous-groupe « Agriculture et alimentation » (Yuna Chiffolleau)

Au sein de la thématique « Valorisation économique des ressources locales », le sous-groupe « Agriculture et alimentation » propose aux instances nationales et régionales de faire remonter des propositions d'actions pour capitaliser, approfondir, expérimenter, comparer des démarches autour de deux thèmes clés :

- 1) Le développement des circuits courts de commercialisation en agriculture et agroalimentaire, selon la définition retenue par le groupe Barnier (un intermédiaire au plus entre producteur et consommateur) ;
- 2) La valorisation territoriale des ressources locales liées à l'agriculture et à l'alimentation, illustrée à travers deux types d'initiatives en plein développement :
 - a. l'engagement des collectivités dans la rédaction de cahiers des charges visant à développer des approvisionnements de qualité de leurs cantines, en intégrant les enjeux d'un renforcement de l'approvisionnement régional ;
 - b. l'engagement des collectivités et acteurs territoriaux dans le développement de réseaux agri-touristiques et/ou gastronomiques autour de l'alimentation et du patrimoine alimentaire local, appuyés dans certains cas par des marques collectives (marques Parc, Assiette de Pays...).

Cinq sujets d'intérêt ont été mis en avant par le sous-groupe pour l'instant :

- 1) diversité des initiatives en cours en matière de circuits courts, de cahiers des charges des collectivités et de réseaux territoriaux agro-touristiques ou gastronomiques ;
- 2) freins et leviers juridiques et réglementaires au développement des initiatives, du côté de l'offre (difficultés d'installation, problème de statut...) et de la demande (manque de signalisation ?) pour les circuits courts ; du côté des acheteurs (collectivités, touristes...), des intermédiaires (ateliers de transformation, plates-formes...) et des offreurs (producteurs, restaurateurs...) pour la valorisation territoriale ;
- 3) références technico-économiques sur les initiatives en cours et évaluation des impacts au regard du développement durable ; l'enjeu est notamment ici de renseigner les « conditions de pertinence » des circuits courts ;
- 4) formations et méthodes d'accompagnement développées pour appuyer ces initiatives, en particulier accompagnement de collectifs d'agriculteurs (pour la mutualisation des ressources) et d'élus, conception de dispositifs d'appui à la création d'activités (couveuses...) ;
- 5) configurations et systèmes d'organisation territoriale associés au développement de ces initiatives (acteurs, rôles, compétences, coordination, gouvernance...) ; l'enjeu est notamment ici de valoriser les synergies territoriales (ex. agriculture-artisanat...) et les complémentarités entre les structures et filières en place (coopératives, groupements de producteurs...) et les innovations induites par les démarches de relocalisation de l'économie et de l'alimentation.

Propositions du sous groupe « Forêt et filière bois » (Gilles Rey-Giraud)

A partir des problématiques identifiées par ETD, la FNCoFor et leurs partenaires en 2008, le sous-groupe « Forêt et filière bois » propose aux instances nationales et régionales de faire remonter des propositions d'actions pour capitaliser, approfondir, expérimenter, comparer des démarches, décloisonner les partenariats autour de quatre thèmes clés (voir en annexe 3 un argumentaire sur le choix de ces thèmes) :

- 1) Mieux connaître la ressource mobilisable en qualité et quantité à l'échelle des territoires, afin en particulier d'harmoniser les outils d'intervention territoriale (chartes forestières, plans de développement de massifs,...)
- 2) Mieux coordonner les acteurs de la 1^{ère} et de la 2^{ème} transformation
 - 2.a. Encourager les démarches de mutualisation aussi bien dans le secteur du bois d'œuvre que du bois énergie
 - 3 .b. favoriser le rapprochement offre-demande
- 3) Favoriser l'innovation et le transfert de compétences auprès des artisans
- 4) Faire de la commande publique un vecteur efficace de développement de la filière bois locale

Propositions du sous groupe « Biomasse-énergie » (Jean-Pascal Hopquin)

A partir des problématiques identifiées par les partenaires du groupe de travail Valorisation économique des ressources locales et au sein du Réseau Mixte Technologique Biomasse Energie Environnement et Territoire, le sous-groupe « Biomasse-énergie » propose aux instances nationales et régionales de faire remonter des propositions d'actions pour capitaliser, approfondir, expérimenter, comparer des démarches, décloisonner les partenariats autour de trois thèmes clés (voir en annexe 4 un argumentaire sur le choix de ces thèmes) :

- identification et qualification des méthodes d'évaluation des gisements de biomasse, afin de constituer un recueil comparatif de ces méthodes et un guide de recommandation en la matière ;
- inventaire des expériences réussies de démarches territoriales (en France et en Europe) valorisant la biomasse énergie ;
- identification d'expériences territoriales ayant réussi à faire « cohabiter » petits et grands projets de valorisation de la biomasse.

Le thème des bonnes pratiques et des bilans environnementaux et sociaux du développement des filières biomasse a aussi été envisagé, mais compte-tenu de sa complexité, il apparaît nécessaire de continuer la réflexion pour mieux le cadrer. Il sera développé dans les prochains appels à projets.

III – Appel à contributions

Sur la base des discussions engagées, le groupe a décidé d'organiser un appel à contributions permettant d'identifier plus précisément :

- les attentes et besoins ;
- les expériences et savoir -faire en matière de valorisation des ressources locales sur la base de l'expérience et des savoir-faire de ces membres ;
- les projets intégrés et partenariaux susceptibles de contribuer au plans d'actions du groupe.

Nous vous serions gré de nous envoyer vos propositions sur ces 3 points avant le 20 mai 2009 à :

- Yuna Chiffolleau (chiffolle@supagro.inra.fr) pour la thématique « agriculture et alimentation »
- Gilles Rey-Giraud (g.rey-giraud@etd.asso.fr) pour la thématique « forêt et filière bois »
- Jean-Pascal Hopquin jp.hopquin@picardie.chambagri.fr pour la thématique « biomasse énergie »
- Brigitte Midoux (brigitte.midoux@agriculture.gouv.fr) Ministère de l'agriculture et de la pêche, pour l'ensemble
- Max Barbier (max.barbier@diact.gouv.fr) DIACT, pour l'ensemble.

A partir de ces contributions et des discussions du 2 juin prochain, **un appel à propositions sera lancé début juin**, afin de valoriser les projets répondant au mieux à vos préoccupations, motivations et compétences exprimées au regard des problématiques de chaque sous-thème et/transversales qui auront été identifiées.

Une attention particulière sera portée aux projets intégrés et concrets répondant à ces différentes problématiques et entrant dans le champ des mesures du FEADER, aux projets favorisant le décloisonnement des partenariats, la mise en synergie, la mutualisation des compétences, au caractère original et transférable.

Des moyens financiers seront ensuite affectés aux projets retenus. En complément, le groupe pourrait réserver des moyens pour soutenir des actions régionales ou inter-régionales.